

<http://erquy-pleneuf.catholique.fr/Le-Denier-de-l-Eglise.html>



Le Denier de l'Église

- Qui sommes-nous ? - Le Denier - une Église qui doit vivre -



Date de mise en ligne : vendredi 16 mars 2018

Copyright © Erquy-PléneufParoisses catholiques - Tous droits réservés

Denier de l'Église

Vous avez sans doute remarqué les affiches du Denier de l'Église. Elles mettent en avant la personne du prêtre.

Madame, Monsieur, Dans un monde où l'individualisme et la précipitation semblent primer, l'Église catholique nous offre ses services, ses repères et son espérance. Les prêtres de nos paroisses, avec le soutien essentiel de l'ensemble de la communauté chrétienne, diacres, laïcs en mission ecclésiale, bénévoles et tous les baptisés, portent au quotidien la mission de l'Église : l'annonce de la Bonne Nouvelle, la célébration des sacrements et le service des plus fragiles. Notre synode diocésain, clôturé en juin 2017, en a été une belle illustration. Comme vous le savez peut-être, les prêtres de notre diocèse de Saint-Brieuc, comme les laïcs en mission ecclésiale, sont rémunérés grâce à vos dons au Denier. Seule votre participation permet aux prêtres de vivre et agir ! « Sachez-le, celui qui sème peu moissonnera peu, et celui qui sème abondamment moissonnera abondamment ». (2 Corinthiens 9, 6) C'est donc grâce à vous que les prêtres annoncent la Bonne Nouvelle à tous les hommes. C'est donc grâce à vous qu'ils consacrent leur vie au service du Christ et de l'Église. Aujourd'hui encore, l'Église dans les Côtes-d'Armor a besoin de votre don pour faire rayonner le Christ et son message d'amour ! Confiant en l'attachement que vous portez aux valeurs de l'Église catholique, je vous prie de recevoir toute ma gratitude pour votre soutien si essentiel et vous assure de ma prière.

Mgr Denis Moutel, Évêque de Saint-Brieuc et Tréguier



Rigueur et transparence

Les comptes regroupés du diocèse et des paroisses sont certifiés par un commissaire aux comptes indépendant et consultables sur le site Internet du Journal Officiel (rubriques associations) Diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier 81, rue Mathurin Méheut CS 44224 22042 Saint-Brieuc Cedex 2 Tél. : 02.96.68.12.70 Site internet :

www.saintbrieuc-treguier.catholique.fr

Comment donner ?

- par chèque à l'ordre de l'Association diocésaine de Saint-Brieuc et Tréguier, à partager avec la paroisse de Pléneuf qui comprend les relais de Pléneuf, Planguenoual et Saint-Alban.
- sur internet par carte bancaire : www.saintbrieuc-treguier.catholique.fr
- par prélèvement : pour répartir votre soutien dans l'année, en renvoyant le bulletin que vous y trouverez dans les enveloppes du Denier de l'Église mises à votre disposition dans les lieux de culte ou à l'accueil de la paroisse.

Le Denier de l'Église

Si vous êtes imposable, vous pourrez déduire de votre impôt sur le revenu 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Par exemple : 100 Euros donnés induiront une réduction fiscale de 66 Euros, il vous en coûtera réellement 34 Euros.

N.B. : La distribution des enveloppes de la nouvelle campagne du Denier de l'Église 2018, pour la paroisse de Pléneuf, sera faite avec la publicité, courant mars. Pour ceux qui ne la recevraient pas, des enveloppes seront disponibles dans les divers lieux de culte ou au presbytère de Pléneuf. D'avance, nous vous remercions pour votre générosité.

Voir également [Le Denier se met en quête de jouvence](#)